

Le 15 mai 2020

Communiqué de presse

Technologie / Éclairage / Santé / Pandémie / Covid-19

Inventeurs de LED, de capteurs et d'automatismes intelligents, les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent les deux tiers du marché des espaces intérieurs et extérieurs, résidentiels et professionnels.

Plus qu'observateurs ou commentateurs, ils sont acteurs de la transition technologique et énergétique du secteur grâce à la valeur ajoutée des installations d'éclairage modernisées qu'ils offrent.

Les UV-C au secours de la pandémie

Les ultraviolets UV-C, connus et utilisés depuis longtemps

Depuis plus d'un siècle, l'action germicide des lampes qui produisent de la lumière UV-C est connue. De nombreuses applications ont été développées pour la désinfection, la stérilisation de l'eau et des surfaces, les outils utilisés dans les laboratoires de biologie ainsi que les équipements médicaux. Les lampes germicides sont également employées partout où l'ozone est désiré, comme pour l'assainissement de l'eau d'un aquarium. Elles sont aussi utilisées en géologie, en électronique, etc.

Il s'agit donc d'une technologie efficace, éprouvée et maîtrisée.

Des LED spéciales peuvent aussi produire des UV-C

Il est possible de produire de la lumière UV-C avec des lampes à décharge, et depuis peu grâce aux LED également. Il est donc naturel de voir apparaître sur le marché de nouveaux produits équipés de LED produisant de la lumière UV-C à des fins germicides. Pour cet usage, c'est la longueur d'onde de 254 nm qui offre le maximum d'absorbance par l'ADN.

Les UV-C sont un outil de lutte contre la pandémie du coronavirus Covid-19

La longueur d'onde de 254 nm est donc la plus efficace pour endommager l'ARN d'un virus, y compris le coronavirus Covid-19. Concrètement, cela signifie que les installations UV-C existantes sont utilisées pour désinfecter des espaces, stériliser des instruments, des outils ou des masques. Devant l'ampleur de la crise sanitaire, nous voyons aujourd'hui ce type d'installation se multiplier. Du point de vue sanitaire c'est une bonne nouvelle car les UV-C vont participer à la lutte contre le Covid-19. Néanmoins, le rôle du Syndicat de l'éclairage est de rappeler que cette technologie doit être employée avec précautions.

L'utilisation des UV-C doit être encadrée

Le spectre de la lumière visible allant de 380 à 780 nm, il est aisé de comprendre que les LED qui produisent ces UV-C ne sont pas les mêmes que les LED que nous utilisons pour nous éclairer. C'est un point essentiel, car les lampes UV sont de classe 3 pour le risque photobiologique selon NF EN 62 471. Elles émettent des radiations UV à haute énergie qui peuvent causer de sévères brulures de la peau mais aussi endommager la cornée et la rétine de l'œil. L'exposition chronique aux UV-C peut causer des dommages permanents. Une attention particulière doit donc être portée aux opérateurs de maintenance et d'installation des équipements UV-C :

- de manière générale, il est recommandé de ne pas utiliser de lumière UV-C en présence de personnes ou d'animaux ;
- il est impératif que les utilisateurs soient toujours protégés contre les rayonnements directs des lampes avec des équipement de protection adaptées (lunettes, gants et tenue couvrante intégrale) ;

- la mise en œuvre de systèmes UV-C doit être encadrée par des procédures strictes décrivant les risques et les mesures de précaution à mettre en œuvre ;
- les personnels intervenants sur des sites ou des équipements comportant des lampes UV-C doivent avoir été formés aux risques et procédures en place.

Les fabricants du Syndicat de l'éclairage : des partenaires de confiance

Afin de mettre en œuvre les solutions utilisant la lumière UV-C avec toutes les garanties de sécurité, il est recommandé de s'adresser aux professionnels adhérents du Syndicat de l'éclairage. Ils fabriquent ces produits, ils connaissent et maîtrisent cette technologie depuis longtemps, et sont les meilleurs conseillers pour leur utilisation. L'heure n'est pas à la prise de risque, bien au contraire : il est donc essentiel de choisir des partenaires qui proposent des produits fiables et efficaces, tout en offrant un niveau de sécurité maximal.

Pour tous renseignements complémentaires : Lionel Brunet – 06 37 35 74 45 – lionel.brunet@syndeclairage.com









Les fabricants adhérents du Syndicat de l'éclairage



